

**DÉLIBÉRATION N°2023-24\_127  
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du 09 juillet 2024**

**6 - Affaires statutaires**

**Point n° 6.5 « Désignation de la nouvelle direction du SCASC »**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Contre : 0

**VU** l'article D. 714-77 du code de l'éducation ;

**VU** les statuts du Service commun d'action sociale et culturelle (SCASC) ;

**VU** le vote du Conseil du service commun d'actions sociales et culturelles (SCASC) du 24 juin 2024.

Conformément aux statuts, le directeur du Service Commun d'Action Sociale et Culturelle est nommé par la présidente de l'université, après appel à candidatures auprès des personnels titulaires et non titulaires en contrat à durée indéterminée en poste au sein de l'université, suivi d'une consultation du conseil du service, puis du conseil d'administration de l'université.

Le conseil du SCASC s'est réuni le lundi 24 juin 2024 pour auditionner ces 2 personnes. Suite à un vote à bulletins secrets, les membres du conseil du SCASC émettent, à la majorité, un avis favorable à la candidature de Lydie BRANGET.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration donnent un avis favorable sur la nomination de Mme Lydie BRANGET, au poste de directrice du SCASC.



Besançon, le 09 juillet 2024

La présidente de l'université

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie-Christine Woronoff", is written over a horizontal line.

Marie-Christine WORONOFF

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités*

*Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*